

*Je ne le connaissais pas, mais je le croisais en soirée, il rapportait souvent des feuilles de match de foot. On a fait des paris ensemble. On a gagné 100 ou 200 euros la première fois, mais il n'a pas voulu me repasser la moitié. Je l'ai menacé, il m'a tout donné. Je me suis dit que je pouvais continuer. » « Donc vous avez continué parce que ça fonctionnait ? Vous avez récupéré combien comme ça ? », demande le président au prévenu dans le box du tribunal correctionnel de Rouen, devant lequel il était jugé en comparution immédiate lundi 6 novembre 2023. « Je ne sais pas », hésite le [Bonauxilien](#) âgé de 22 ans, sans emploi, qui semble réfléchir. « 17 450 euros, le coupe le magistrat, outre les dégâts, la porte, la fenêtre forcée, la télé cassée, vous vous rendez compte ? ! ». « Oui, en prison j'ai eu le temps de réfléchir à ce que j'ai pu commettre. »*

## Coup de pression gagnant

Le surnommé « le chat » a été interpellé par la police le 4 novembre, soit douze jours après son introduction au domicile de la famille du parieur, qui avait fini par déposer plainte entretemps. L'histoire avait débuté un an auparavant. Après le premier coup de pression, il en a mis d'autres, menaçant via Snapchat de s'en prendre à sa mère septuagénaire, d'attendre son fils à la sortie du collège, de détruire sa maison.

## Intrusion au domicile

[À lire aussi Cinq cimetières méconnus de l'agglomération de Rouen qui valent le détour pour leur histoire](#)

Aussi la grand-mère a payé des centaines d'euros, deux fois par mois, jusqu'à l'été 2023, où « le chat » est parti en vacances. À son retour il recommence, mais la famille, après avoir vécu à l'hôtel un temps, refuse de payer. « Le chat » monte d'un ton. Dans son dernier message du 30 septembre, il réclame 20 000 euros et les clés de leur voiture. « *Quand je suis rentré chez eux, que j'ai cassé la porte, je me suis retrouvé face à eux, j'ai fait demi-tour et je suis rentré chez moi, j'avais des regrets* », explique-t-il désormais, après avoir tout nié en garde à vue.

## Quartier toxique

« Le chat » est le dernier d'une fratrie de trois, seul à ne pas avoir fait d'études supérieures. Il a cinq mentions sur son casier judiciaire, datant de 2021, époque où il traînait avec les jeunes d'un quartier de Rouen, opposé à un autre du Petit-Quevilly. Dans le cadre de cette rivalité, « *il fait l'objet d'une tentative de meurtre l'an dernier* », selon son avocat Me Jérémie Kalfon. Par la suite, il a tenté de se suicider à [Bonsecours](#), où il vit avec sa mère.

## Éloignement géographique

Face aux trente mois de prison dont vingt-quatre avec sursis et un maintien en détention non aménageable pour les six mois ferme restant requis, le tribunal a choisi d'aménager ces six mois en détention avec bracelet au domicile situé à l'autre bout de la France de son grand

frère, élément cadrant permettant d'être éloigné des fréquentations de quartier, comme l'avait proposé Me Kalfon.